S.B.I.F.
SOCIÉTÉ DE BOURSE

COMMUNIQUE

FRACTIONNEMENT DES ACTIONS ONATEL S.A. BURKINA FASO

Faisant suite à l'approbation des actionnaires donnée en Assemblée générale mixte du 17 Mai 2018, en sa première résolution à titre extraordinaire, l'OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS DU BURKINA FASO (ONATEL) informe ses actionnaires et l'ensemble des acteurs du marché financier régional de l'UEMOA du fractionnement de ses actions dans un rapport d'Un (01) pour Deux (02), à raison de Deux (02) actions nouvelles pour Une (01) action ancienne.

Cette opération permet à votre société de se conformer à la décision № 2015-005-BRVM-CA et № 2017-017-BRVM-CA relatives au volume minimum composant le flottant des sociétés cotées de la BRVM et, se déroulera selon les caractéristiques ci-après :

- Le nombre composant le capital de la société passera de 34 000 000 à 68 000 000 ;
- La valeur nominale des actions s'élèvera désormais à 500 FCFA contre 1 000 FCFA auparavant.

Le fractionnement prendra effet à l'issue des formalités à accomplir auprès de la BRVM à la date du 29 Août 2018. La valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée après l'avis de la BRVM dans le bulletin officiel de la côte.

L'ONATEL exprime sa profonde gratitude aux actionnaires et à l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour la confiance et l'intérêt manifestés envers la société.

Pour toute information complémentaire relative à cette opération, veuillez contacter notre registraire, la Société Burkinabé d'Intermédiation Financière au Burkina Faso (**SBIF**) au téléphone : +226 25 33 04 91/92, Fax : +226 25 33 04 90, Mail : sbif@sbifbourse.bf.

Fait à Ouagadougou, le 26 Juillet 2018

Alexis LOURGO

SOCIETE BURKINABE D'INTERMEDIATION FINANCIERE
Le Directeur Général
R.C N° BF OUA 2003 M-570